

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Uno Itée	Numéro de permis 2022105	Date d'inspection Le 16 janvier 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Uno		Numéro de téléphone (506) 854-0944	
Adresse 305 rue St-George Moncton NB E1C 1W8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	03 oct. 2024	16 janv. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 sept. 2024	16 janv. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2025	
Commentaires : Depuis le 1e juillet 2020, au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. 0 sur 3 personnes éducatrices n'ont pas ce certificat. Un plan doit être effectué dans le but d'atteindre cette conformité et de la maintenir. Ce plan devra être envoyé à la mentore en assurance de la qualité aussitôt que possible.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	16 août 2024	16 janv. 2025
Commentaires : L'espace n'a pas été changé depuis la dernière inspection. La lacune est maintenant conforme.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	16 janv. 2025	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Au moment de l'inspection, la mentore en assurance de la qualité observée que l'eau du robinet est brûlant dans la section des bébés qui est l'endroit où ceux-ci se lavent les mains. L'exploitant devra mettre un dispositif afin que l'eau qui sort de ce robinet ne soit pas brûlante. En attendant que la température de l'eau de se robinet soit réglé, aucun enfant ne doit utiliser ce robinet. Ceci est pour s'assurer qu'aucun enfant ai des brûlures. L'administratrice sur les lieux mentionne que les recommandations que la mentore en assurance de la qualité a données seront suivies et utiliseront un autre robinet situé pas très loin temporairement.</p>			

Commentaires généraux
<p>Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfants-personnes éducatrices -Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. -Le matériel est l'aire de jeu intérieur -La routine quotidienne <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les jeux libres et dirigés.</p> <p>Une des éducatrices partage à la mentore en assurance de la qualité que les membres du personnel font des formations de développement professionnel même si ce n'est pas un centre désigné.</p>

original signé par
Paula Morin

Le 17 janvier 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Loubna Aitissimour

Le 17 janvier 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date